



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

Le chômage en Valais

RAPPORT ANNUEL 2011



Marché du travail
Service public de l'emploi
Mesures du marché du travail
Main-d'œuvre étrangère



Table des matières

Avant-propos.....	5
1. Le marché du travail valaisan en 2011	7
1.1. Évolution de la conjoncture	7
1.2. Évolution du chômage	7
1.3. Évolution de la main-d'œuvre étrangère	8
1.4. Évolution du travail intérimaire	10
1.5. Évolution de l'emploi	10
1.6. Perspectives 2012	10
2. Offices régionaux de placement	11
2.1. Résultats 2011 des ORP	11
2.2. Gestion des ORP	11
2.3. Prestations des ORP	12
2.4. Entrée en vigueur de la révision de la LACI au 1er avril 2011	13
2.5. Collaboration interinstitutionnelle (CII).....	13
3. Mesures du marché du travail	14
3.1. Offre de mesures du marché du travail	14
3.2. Mesures cantonales	15
3.3. Audit de la LMMT Valais par le SECO	16
4. Observatoire valaisan de l'emploi	16
5. Prestations spécifiques	17
5.1. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries.....	17
5.2. Contentieux	17
6. Dépenses et financements	19
6.1. Effectif du personnel.....	19
6.2. Dépenses et financements.....	19

7. Publications	22
7.1 La situation sur le marché du travail en Valais	22
7.2 Communiqués pour les médias	22
7.3 Conférence de presse	22
7.4 Autres publications	22
8. Adresses utiles	22
9. Définitions et abréviations	23
9.1 Quelques définitions	23
9.2 Liste des abréviations.....	24
9.3 Liste des notes	24

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes, peut désigner aussi bien des hommes que des femmes

2011 - des événements qui auront un impact durable

La conjoncture a amorcé son redressement dans la deuxième moitié de l'année 2010, entraînant une augmentation de l'emploi. Cette tendance s'est poursuivie en 2011. A la fin de l'année, la conjoncture a toutefois commencé à ralentir de manière sensible. Les raisons en sont connues : la crise de la dette dans certains pays, un franc suisse fort par rapport à l'euro et au dollar, ainsi que le prix élevé des matières premières. Ce sont avant tout les entreprises tournées vers l'exportation, dont le tourisme, qui ont été touchées. Si l'on en croit les prévisions, il ne devrait pas y avoir de récession.

Quatre événements ont marqué l'année 2011, des événements qui influenceront de manière durable l'activité du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) en tant qu'autorité du marché du travail.

Entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de la LACI au 1^{er} avril 2011

Des coupures ont été pratiquées, notamment dans le domaine des prestations, dans l'optique d'un désendettement de l'assurance-chômage. Le principe d'assurance a été renforcé, selon la devise « Qui paie des indemnités plus longtemps, touchera des prestations plus longtemps ». Un dispositif de suivi et de mesures a permis de faire face aux conséquences négatives de cette révision.

Décision du législateur d'intégrer formellement les ORP au sein de l'administration cantonale

Le Grand Conseil a accepté en septembre 2011 la loi sur la nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre le canton et les communes (RPT II). Par conséquent, les Offices régionaux de placement (ORP) sont intégrés formellement au sein du SICT à partir du 1^{er} janvier 2012. De plus, les inscriptions des demandeurs d'emploi à l'assurance-chômage se feront dorénavant dans les ORP à partir du 1^{er} avril 2012.

Nouvelle orientation de la collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle est la collaboration de différentes institutions dans le domaine de la sécurité sociale et de la formation. La personne se situe au centre des préoccupations. La CII essaie de trouver la meilleure solution pour chacun, indépendamment de sa situation initiale, dans l'optique d'une réinsertion rapide et durable dans la vie professionnelle. Un nouveau concept a été élaboré en 2011, dans le but d'offrir une aide rapide et adaptée aux besoins dans le cadre des systèmes de l'assurance-chômage, de l'aide sociale, de l'assurance-invalidité, de la Suva, d'Addiction Valais et de la formation professionnelle. Une chargée cantonale de la CII a été nommée à cet effet.

Suppression des restrictions liées au marché du travail pour les ressortissants des nouveaux états de l'Union Européenne

Les restrictions liées au marché du travail pour les ressortissants des états de l'UE 8 (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque) ont été supprimées le 1^{er} mai 2011. Les ressortissants de ces états disposent des mêmes droits que ceux des citoyens de l'UE 17/AELE et peuvent s'établir et travailler librement en Suisse.

De nombreux autres événements et changements qui se sont produits l'année dernière mériteraient également d'être mentionnés, mais ils dépassent le cadre d'un avant-propos.

Pour terminer, j'aimerais remercier tous nos partenaires, qui nous aident à répondre au mieux aux besoins de nos clients.

Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail

1. Le marché du travail valaisan en 2011

Le taux de chômage moyen a diminué de 4,3% à 3,8% en Valais en 2011 (-0,5 point). Les derniers mois de l'année ont toutefois été marqués par un léger ralentissement conjoncturel. Pour 2012, les experts prévoient un taux de chômage moyen de 3,4% pour la Suisse et de 3,8% pour le Valais.

1.1. Évolution de la conjoncture

2011 a été une année de profonds changements pour l'économie et pour le marché du travail. Les retombées de ces changements devraient se faire sentir encore longtemps, mais les conséquences sont encore difficiles à évaluer.

L'économie suisse a connu une conjoncture favorable durant les six premiers mois de l'année. La situation s'est ensuite péjorée dans la deuxième partie de l'année.

L'économie valaisanne a connu un essor durant les trois premiers trimestres de l'année 2011, puis elle a également subi la crise en fin d'année.

L'année dernière a été caractérisée par des événements et des crises aigus, aussi bien sur le plan national qu'international. 2011 a montré deux visages différents. L'économie suisse a connu une conjoncture favorable durant les six premiers mois de l'année et tous les indicateurs de l'année précédente ont été dépassés. Puis, dans la deuxième partie de l'année, les marchés mondiaux se sont sensiblement affaiblis en raison des conditions cadre économiques défavorables sur le plan mondial : le franc suisse fort, les problèmes liés à la dette des pays occidentaux, les problèmes structurels et l'enlisement des réformes dans de nombreux pays industrialisés. Les experts estiment à 1,3% la croissance du Produit intérieur brut (PIB) suisse en 2011.

L'économie valaisanne a connu un essor durant les trois premiers trimestres de l'année 2011, puis elle a également subi la crise en fin d'année. En raison de la surreprésentation du tourisme et de la construction dans l'économie valaisanne, elle a ralenti plus fortement que l'économie nationale. Les experts estiment à 1% la croissance du PIB valaisan en 2011.

Le marché du travail a réagi avec un décalage d'environ un trimestre par rapport à la conjoncture suisse. Le nombre d'emplois a augmenté durant les deux premiers trimestres. Puis, le recul du chômage sur une base désaisonnalisée, s'est pratiquement tari au troisième trimestre déjà. Le taux de chômage annuel moyen sur le plan suisse s'est élevé à 3,1% (-0,8 point) et à 3,8% (-0,5 point) pour le Valais.

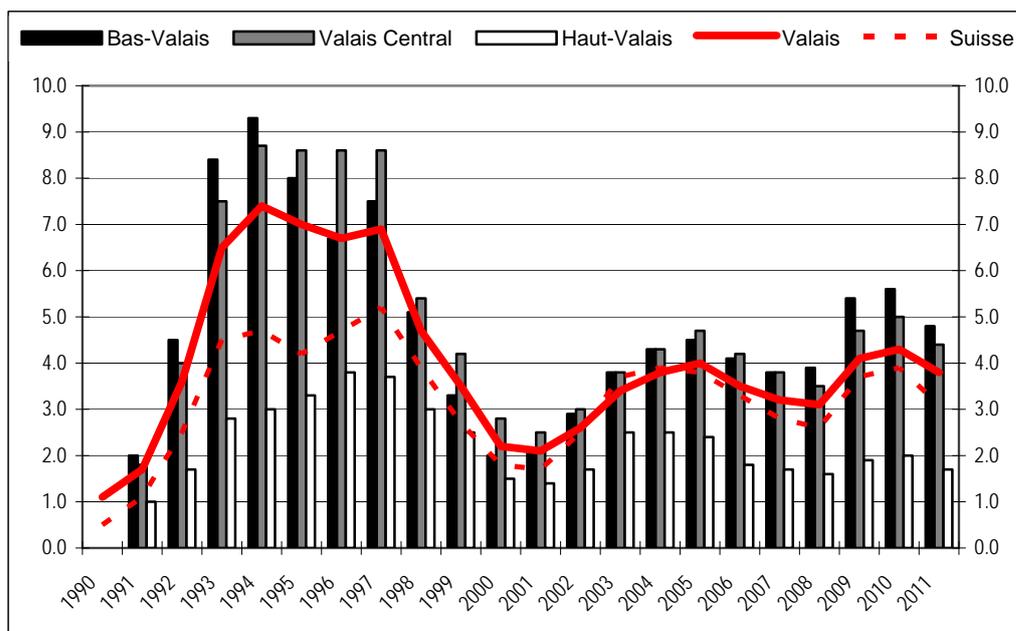
1.2 Évolution du chômage

	Taux de chômage		Nombre moyen de chômeurs		
	2011	Diff. 10-11	2011	Diff. 10-11	Diff. en %
Suisse	3.1%	- 0.8 pt	122 892	-29 094	-19%
Valais	3.8%	-0.5 pt	5165	-775	-13%
Haut-Valais	1.7%	-0.3 pt	669	-91	-12%
Valais Central	4.4%	-0.6 pt	2339	-326	-12%
Bas-Valais	4.8%	-0.8 pt	2157	-358	-14%

Évolution du chômage en Suisse et en Valais

	Nombre moyen de chômeurs		
	2011	Diff. 10-11	Diff. en %
Construction	833	-145	-15%
Hôtellerie-restauration	865	-104	-11%
Agriculture	371	-16	-4%

Évolution du chômage dans les principaux groupes de professions saisonnières en Valais



Le taux de chômage a reculé de 0,8 point à 3,1% en Suisse en 2011.

Le taux de chômage a reculé de 0,5 point à 3,8% en Valais en 2011.

Les variations saisonnières du chômage sont importantes : la différence est de 49% entre les mois de juin et de décembre.

Évolution du chômage en Valais et en Suisse 1990-2011

Sur le plan suisse, le taux de chômage a reculé de 0,8 point à 3,1% en 2011. Sur le plan valaisan, le taux s'est également inscrit à la baisse pour la même période (-0,5 pt à 3,8%).

Par régions, la moyenne était de 1,7% pour le Haut-Valais (-0,3 pt), 4,4% pour le Valais Central (-0,6 pt) et 4,8% pour le Bas-Valais (-0,8 pt). Le chômage s'est maintenu à un niveau inférieur à l'année précédente pendant toute l'année 2011 grâce à une conjoncture favorable. Les derniers mois de l'année ont toutefois été marqués par un léger ralentissement conjoncturel.

Le nombre moyen de chômeurs s'est élevé à 5167 (-774) et le nombre moyen de demandeurs d'emploi à 8538 (-929). Les variations mensuelles restent importantes entre le maximum de chômeurs enregistré en décembre (7346) et le minimum enregistré en juillet (3774), soit une différence de 49%.

1.3. Évolution de la main-d'œuvre étrangère

Recrutement dans l'UE (CE 15+2 / AELE)¹

Activité auprès d'un employeur suisse	2010	2011	Diff. 10-11
Annonces (activités < 3 mois)	4848	5504	+ 656

Autorisations de travail en faveur des ressortissants de l'UE 15+2 / AELE

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse et l'Union européenne (UE) est entré en vigueur en 2002, en même temps qu'une réglementation similaire valable pour l'Association européenne de libre-échange (AELE). Les citoyens de ces pays bénéficient de la liberté totale de circulation depuis le 1^{er} juin 2007.

Compte tenu de l'élargissement de la liberté totale de circulation dès le 1^{er} mai 2011 pour les ressortissants des pays signataires du Protocole I des Accords bilatéraux², le nombre d'annonces (activités de moins de 3 mois) a poursuivi son augmentation en 2011.

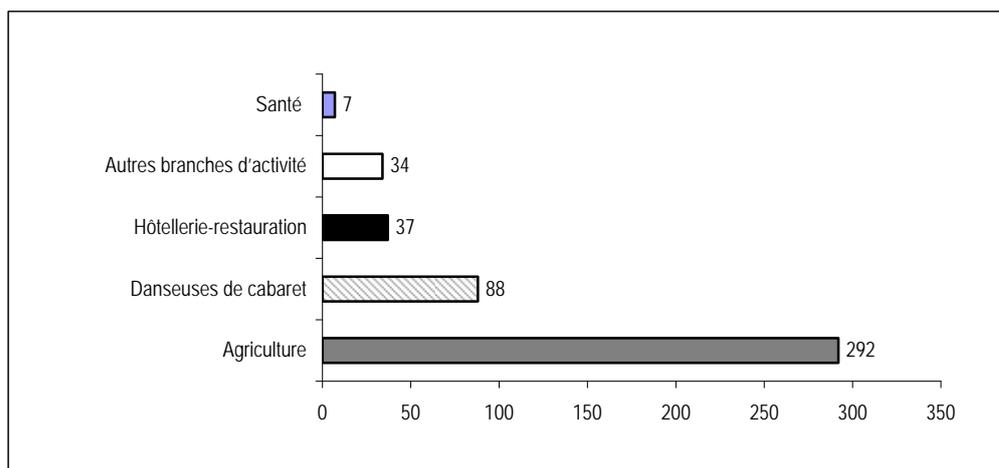
Recrutement dans les nouveaux États de l'UE³

Activité auprès d'un employeur suisse	2010	2011	Diff. 10-11
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	963	458	- 505
Autorisations de séjour (5 ans, permis B)	20	11	- 9

Autorisations de travail en faveur des ressortissants des nouveaux États de l'UE

La liberté totale de circulation a été élargie aux ressortissants des nouveaux pays de l'UE (UE 8) le 1^{er} mai 2011.

Le nombre d'annonces pour des activités de moins de 3 mois a augmenté en 2011.



Le nombre d'autorisations attribuées aux ressortissants des nouveaux États de l'UE a reculé en 2011.

Le SICT maintient sa politique d'attribution des autorisations qui tient compte de la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail valaisan.

Autorisations pour ressortissants des nouveaux États de l'UE : répartition par branches

Le nombre d'autorisations de travail attribuées aux ressortissants des nouveaux États de l'UE a diminué, notamment pour les deux raisons suivantes :

- seuls les recrutements de personnel provenant de Bulgarie et de Roumanie sont pris en compte pour l'année 2011 complète ;
- les autres recrutements ont pu bénéficier de la libre circulation des personnes et ne figurent que jusqu'au 30 avril 2011 dans cette statistique.

Le SICT a poursuivi une politique d'attribution de ces autorisations qui tient compte de la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail valaisan. La plus grande partie des demandes déposées sont en faveur des danseuses de cabaret d'origine roumaine et bulgare. Les branches de l'hôtellerie-restauration de montagne et de l'agriculture suivent la même évolution.

Recrutement dans les pays tiers

Activité auprès d'un employeur suisse	2010	2011	10-11
Autorisations de moins de 4 mois	99	102	+ 3
Autorisations de courte durée contingentées	64	51	- 13
Autorisations à l'année	33	35	+ 2

Autorisations de travail en faveur de ressortissants des pays tiers

Le nombre d'autorisations délivrées aux ressortissants des pays tiers est resté stable en 2011.

En ce qui concerne les États non membres de l'UE ou de l'AELE, seule la main-d'œuvre hautement qualifiée, non disponible sur le marché du travail suisse et européen, est admise dans une mesure restreinte. Le Conseil fédéral (CF) fixe les contingents annuels pour cette catégorie de travailleurs. Suite à la décision du CF de répartir différemment les unités de contingent à disposition des cantons, une politique d'attribution adaptée aux besoins de l'économie valaisanne continue à être appliquée. Ces changements expliquent la stabilité, voire la très légère diminution du nombre d'autorisations octroyées.

Recrutement dans le domaine de l'asile

Activité auprès d'un employeur suisse	2010	2011	10-11
Autorisations dans le domaine de l'asile	712	639	- 73

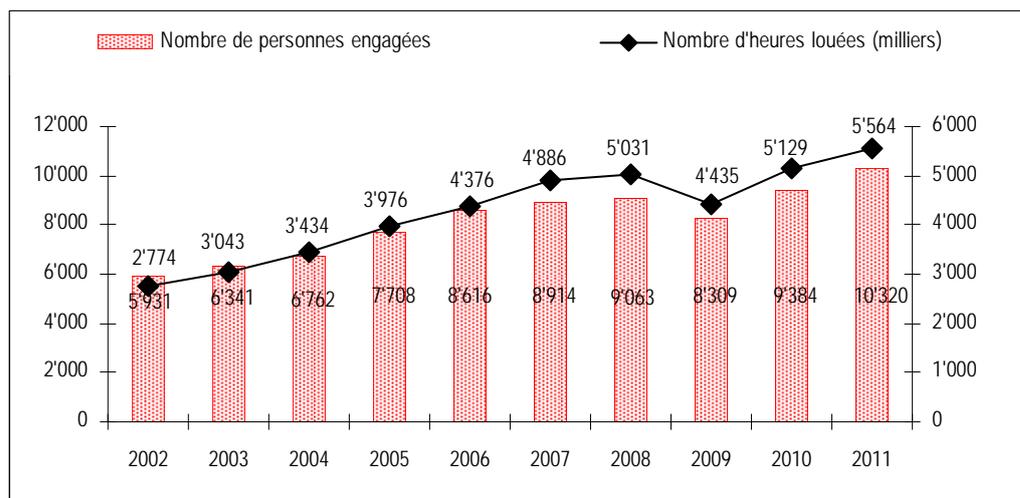
Autorisations de travail dans le domaine de l'asile

Le nombre d'autorisations en faveur de personnes du domaine de l'asile a légèrement diminué en 2011.

Dans la mesure où les conditions sur le marché du travail et la situation économique le permettent, les requérants d'asile peuvent obtenir une autorisation de travail (au terme d'un délai d'attente). Par contre, les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour.

Le nombre d'autorisations en faveur de personnes du domaine de l'asile a légèrement diminué. Les activités domestiques, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration de montagne restent les principaux pourvoyeurs d'emplois dans ce domaine.

1.4. Évolution du travail intérimaire



Évolution du travail intérimaire en Valais

Le recours au travail intérimaire a progressé de 8,5% en 2011.

Le travail intérimaire a connu un développement spectaculaire en 2011 avec une progression de 8,5% du nombre d'heures de location de services. La reprise conjoncturelle explique ce phénomène, ainsi qu'un hiver clément qui a permis une ouverture anticipée des chantiers.

1.5. Évolution de l'emploi

Le nombre d'emplois a augmenté de 0,5% en Suisse en 2011.

Selon la statistique de l'emploi (STATEM) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre d'emplois en Suisse a augmenté de 0,5% à 4,04 millions en 2011, soit une progression de 21'000 emplois. La région lémanique a connu la croissance la plus marquée avec une hausse de l'emploi de 1,2%.

Les secteurs secondaire (+0,6%) et tertiaire (+0,5%) ont enregistré une augmentation du nombre d'emplois. Malgré ces résultats positifs, le commerce de détail (-1,3%), l'hébergement (-3,7%) et la restauration (-4,4%) ont vu le nombre d'emplois diminuer, contrairement à la construction où il a augmenté (+0,6%).

En comparaison annuelle, l'indice des places vacantes a reculé en 2011 (-6,9%). Le nombre de places vacantes a diminué de 10% dans le secteur secondaire et de 5,4% dans le tertiaire.

1.6. Perspectives 2012 *(Source : prévisions conjoncturelles du SECO, update au 20 mars 2012)*

Prévisions conjoncturelles

Le Groupe d'experts de la Confédération table sur une croissance modérée du PIB (+0,8%) pour 2012.

Une détérioration ultérieure de la situation - en direction d'une récession - paraît improbable selon le SECO. Les tendances conjoncturelles se sont légèrement améliorées en Suisse grâce à la problématique de l'euro qui s'est détendue et grâce à la stabilité des indicateurs économiques allemands. Le creux de la vague conjoncturelle est franchi. Le danger de stagnation devrait être écarté durant le deuxième trimestre 2012 et l'économie devrait de nouveau croître à partir du troisième trimestre. Le Groupe d'experts de la Confédération table sur une croissance modérée du PIB (+0,8%) pour 2012.

Prévisions pour le marché du travail

Le taux de chômage moyen devrait s'inscrire à 3,4% pour la Suisse et à 3,8% pour le Valais en 2012.

Le marché du travail ne répercute pas encore ces signes économiques positifs. La raison en est que beaucoup d'entreprises ont besoin d'un temps d'adaptation relativement long pour ce qui concerne le taux de change CHF/Euro. Les entreprises doivent d'abord rétablir les conditions concurrentielles qui prévalaient avant la crise avant de pouvoir générer des places de travail. Il faudra donc encore attendre 2013 pour que le taux de chômage connaisse à nouveau une tendance positive. Le taux de chômage moyen devrait s'inscrire à 3,4% pour la Suisse et à 3,8% pour le Valais en 2012.

2. Offices régionaux de placement (ORP)

L'entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) a été au cœur des préoccupations des ORP en 2011. Les personnes touchées par cette révision ont été identifiées et informées. Elles ont également fait l'objet de prises en charge spécifiques.

2.1. Résultats 2011 des ORP

	Indicateur 1 Nbre moyen de jours indemnisés		Indicateur 2 Entrées au chômage de lon- gue durée (%)		Indicateur 3 Arrivées en fin de droits (%)		Indicateur 4 Réinscriptions (%)	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Monthey-St-Maurice	146.2	142.8	17.1	14.5	13.8	16.5	7.1	6.4
Martigny	125.7	122.5	11.8	9.4	9.2	13.9	5.8	4.9
Sion	134.4	133.8	16.3	12.2	10.8	16.7	6.1	4.9
Sierre	120.7	116.8	12.3	10.9	11.3	14	6.2	6.6
Haut-VS	91.8	85.3	5.0	4	5.7	6.1	5.9	4.6
Valais	122.9	119.4	12.5	10.1	9.9	13.6	6.1	5.3
Suisse	168.4	170.6	25.6	19.7	18.5	21.2	4.8	4

Indicateurs de résultats (données brutes) selon les régions pour les années 2010-2011

Avec un index global de 113 points, le dispositif valaisan de lutte contre le chômage reste l'un des plus efficaces de Suisse.

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage a été une nouvelle fois l'un des plus efficaces de Suisse en 2011. Avec un index global de 113 points, le Valais se maintient dans le groupe de tête des cantons suisses. Cet indice est calculé par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) sur la base de 4 indicateurs, qui mesurent :

1. la durée moyenne du chômage, c'est-à-dire le nombre moyen de jours indemnisés
2. les entrées au chômage de longue durée
3. les arrivées en fin de droits
4. les réinscriptions au chômage.

Le Valais est très bon pour les trois premiers indicateurs, alors qu'il est moins bon pour le quatrième indicateur, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions liées aux variations de l'activité dans les branches saisonnières de la construction et de l'agriculture. Dans les régions du Haut-Valais, de Sierre, Sion et Martigny, ces réinscriptions sont dues aux fluctuations saisonnières dans la construction ou l'agriculture, où les entreprises engagent régulièrement des travailleurs avec des contrats de travail de durée déterminée, souvent de courte durée.

2.2. Gestion des ORP

Politique du personnel et charge de travail

	2009	2010	2011
Valais	114.6	113.3	105.2
Suisse	111.6	105.2	96.4

L'effectif du personnel des ORP a diminué en 2011.

La charge de travail des conseillers en personnel a diminué par rapport à 2010, mais elle reste plus élevée que la moyenne nationale.

Nombre annuel moyen de dossiers par conseiller en personnel

L'effectif du personnel des Offices régionaux de placement (ORP) a été revu à la baisse en 2011 suite à des départs (retraite ou changement d'activité) de plusieurs collaborateurs. Dans un contexte de recul du chômage, ces départs n'ont été que partiellement compensés. Fidèle à sa politique du personnel prudente, le SICT décidera sur la base de l'évolution de la situation économique si de nouveaux engagements sont nécessaires en 2012.

La charge de travail des conseillers en personnel a diminué par rapport à l'année précédente, mais elle reste plus élevée que la moyenne nationale.

Intégration des ORP au sein du SICT de l'administration cantonale

Les ORP seront intégrés au sein du SICT de l'administration cantonale le 1^{er} janvier 2012.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la péréquation financière et la répartition des tâches entre le Canton et les communes (RPT II), les ORP sont intégrés au sein du SICT de l'administration cantonale à partir du 1^{er} janvier 2012. Dès cette date, l'employeur officiel des ORP est l'État du Valais et non plus les associations régionales, comme cela avait été le cas depuis leur création en 1996.

Un important travail de préparation du transfert des collaborateurs au sein de l'administration cantonale a été réalisé par la coordination des ORP dans la deuxième partie de l'année 2011.

2.3. Prestations des ORP

Prestations destinées aux demandeurs d'emploi

Inscriptions au chômage

Le nombre total d'inscriptions au chômage a peu varié en 2011.

Les écarts restent importants entre le mois où le nombre d'inscriptions est le plus faible (771 en juin) et celui où il est le plus élevé (3449 en décembre).

	Total 2010	Janv 2011	Fév 2011	Mars 2011	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011	Juill 2011	Août 2011	Sept 2011	Oct 2011	Nov 2011	Déc 2011	Total 2011
Monthey-St-Mce	2367	226	160	178	172	174	110	186	212	214	154	200	323	2309
Martigny	4197	419	231	235	254	304	179	273	260	284	392	499	993	4323
Sion	4306	434	227	235	247	253	174	240	281	262	349	486	943	4131
Sierre	2921	316	142	191	308	169	140	169	197	273	267	258	555	2985
Ht-Valais	3436	272	141	171	360	375	168	139	163	253	446	400	635	3523
Total	17228	1667	901	1010	1341	1275	771	1007	1113	1286	1608	1843	3449	17271

Évolution mensuelle des inscriptions par ORP en 2011

Le nombre total d'inscriptions au chômage a peu varié en 2011. Alors qu'il était inférieur à l'année dernière entre janvier et avril, il est remonté à un niveau supérieur à 2010 dès septembre.

Les écarts restent importants entre le mois où le nombre d'inscriptions est le plus faible (771 en juin) et celui où il est le plus élevé (3449 en décembre).

Entretiens de conseil et de suivi

	2009	2010	2011
Entretiens de conseil et de suivi	73 074	70 360	69 111

Nombre d'entretiens de conseil et de suivi menés dans les ORP

Le nombre d'entretiens de conseil et de suivi a diminué en 2011.

Le nombre d'entretiens de conseil et de suivi menés par les conseillers en personnel a diminué en 2011 en raison de la diminution du nombre de chômeurs.

Journées d'information

	Total 2010	Ht-Valais 2011	Sierre 2011	Sion 2011	Martigny 2011	Monthey-St-Mce 2011	Total 2011
Participants	5408	855	700	1126	1195	996	4872

Participants aux journées d'information en 2011

Le nombre de participants aux journées d'information destinées aux nouveaux demandeurs d'emploi a reculé de près de 10% en 2011 en raison du recul du chômage.

Prestations destinées aux employeurs

	2009	2010	2011
Acquisition de places vacantes	5679	6794	5645
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1434	1699	1525

Prestations pour les entreprises en 2011

Le nombre de prestations destinées aux employeurs a reculé en 2011 pour redescendre au niveau de 2009.

Le nombre de prestations destinées aux employeurs a reculé en 2011 pour redescendre au niveau de 2009. Ces contacts ont pour objectifs de :

- mieux faire connaître l'ORP et ses prestations auprès des employeurs ;
- prospector des emplois vacants auprès des entreprises ;

- placer des demandeurs d'emploi, en proposant des candidatures en adéquation avec les besoins de l'entreprise ;
- activer des mesures favorisant le retour sur le marché du travail.

Dans le but d'améliorer la visibilité des ORP auprès des entreprises, le SECO mettra sur pied en 2012 une campagne nationale d'information destinée aux entreprises. Le Canton du Valais y participera en lançant une action ciblée auprès d'un échantillon d'entreprises pour les sensibiliser aux prestations offertes par les ORP.

2.4 Révision de la LACI au 1^{er} avril 2011

La 4^{ème} révision de la LACI est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011

Le Canton a mis en place des mesures permettant aux ORP de faire face aux conséquences de cette révision.

La 4^{ème} révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011. Cette modification avait comme objectif de réduire la dette de l'assurance-chômage tout en garantissant le maintien des prestations de base. Les principales modifications ont porté sur la réduction du nombre d'indemnités perçues, qui ont touché avant tout les chômeurs de moins de 25 ans. L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) a estimé que 600 à 700 personnes arriveraient en fin de droit au 1^{er} avril 2011 suite à cette révision. Ces chiffres se sont avérés conformes à la réalité.

Le Canton a mis en place des mesures permettant aux ORP de faire face aux conséquences de cette révision. Les collaborateurs ont suivi des formations internes, dispensées par le support juridique du SICT. Les personnes potentiellement touchées par cette révision ont été identifiées et informées. Des prises en charge ciblées ont été développées à cet effet.

2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

2011, une année de transition

2011 a été une année de transition en matière de collaboration interinstitutionnelle. Le projet pilote CII-MAMAC s'étant achevé fin 2010, un groupe de travail mandaté par le Comité de pilotage (COPIL) a élaboré un nouveau concept axé prioritairement sur la prévention, à l'aide d'un diagnostic précoce des situations par les professionnels. Ces derniers sont chargés de repérer au plus vite les personnes à problématiques multiples et souvent complexes pour les réinsérer dans le marché primaire du travail au moyen d'une prise en charge CII ciblée.

Mise en place de nouvelles structures

Le Conseil d'État a accepté la mise en place du nouveau concept CII.

Une chargée cantonale de la CII, rattachée au SICT, a été nommée en 2011.

Sur le plan institutionnel, le Conseil d'État a, dans sa décision du 31.08.2011, validé les structures chargées de l'implémentation du concept CII auprès des professionnels des six dispositifs concernés (l'assurance chômage, l'aide sociale, l'assurance invalidité, la formation professionnelle et l'orientation scolaire et professionnelle, la SUVA et la Fondation Addiction Valais). L'organe politico-stratégique, représenté par le comité de pilotage composé des chefs de services et des directeurs des dispositifs, définit les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle. Le Comité de développement et de coordination composé des représentants désignés par les dispositifs a pour mission principale de veiller au bon développement de la CII et à son optimisation. La commission « droit » se charge de valider le financement de certaines mesures de réinsertion n'émergeant pas au catalogue légal. Enfin, le bureau CII, composé d'une chargée cantonale, d'une collaboratrice administrative (à 50%) et de cinq coordinateurs régionaux (à 20% chacun) émanant des divers dispositifs, assure la coordination opérationnelle et administrative de la CII sur l'ensemble du canton ainsi que sa mise en œuvre au quotidien.

Lors de la journée interinstitutionnelle cantonale du 8 septembre, les professionnels des six dispositifs ont été sensibilisés au nouveau concept CII ainsi qu'à son organisation en vue de son implémentation dès le printemps 2012.

Poursuite du projet de décroisement LIAS-LEMC

Le projet de décroisement entre les dispositifs cantonaux LEMC et LIAS s'est poursuivi.

En matière de CII à l'échelon régional, un groupe de professionnels oeuvrant dans l'ORP et les centre médico-sociaux (CMS) de la région de Sion a poursuivi un projet pilote initié en 2010 (« décroisement LIAS-LEMC ») qui vise à réinsérer par le travail des personnes en situations

complexes relevant de l'un ou de l'autre dispositif. La prise en charge en tandem constitué d'un conseiller ORP et d'un assistant social permet d'atteindre une plus grande efficacité grâce à la complémentarité des compétences entre les deux catégories de professionnels impliqués. Cette collaboration renforcée entre ORP et CMS sera généralisée à tout le Valais en 2012. La forme de coaching en tandem élargira la palette des stratégies d'interventions en CII à l'échelon cantonal.

3. Mesures du marché du travail (MMT)

La 4ème révision de la LACI, qui est entrée en vigueur le 1er avril 2011, ainsi que l'évolution positive sur le marché du travail dans la première moitié de l'année 2011, ont influencé l'utilisation des mesures du marché du travail. Les mesures de réinsertion professionnelle financées par le fonds cantonal pour l'emploi ont à nouveau fait leurs preuves en évitant à des personnes en fin de droit le recours à l'aide sociale.

Le nombre de décisions de participation à une mesure prises par les ORP a reculé de 13% en 2011.

Le nombre de décisions de participation à une mesure prises par les ORP a reculé de 13% en 2011. Ceci s'explique avant tout par l'évolution positive sur le marché du travail ainsi que par l'insécurité qui a régné avant et pendant l'introduction de la révision de la LACI.

L'offre de mesures cantonales a été élargie, pour faire face à l'afflux attendu de demandeurs d'emploi privés de leur droit aux prestations de l'assurance-chômage suite à la révision de la LACI. La demande a finalement été inférieure aux prévisions. La hausse est restée largement sous les 10% dans le domaine des mesures d'ordre professionnel.

	2009	2010	2011	10-11
Mesures fédérales	<i>Jours</i>	<i>Jours</i>	<i>Jours</i>	<i>Jours</i>
Cours	111 692	102 343	77 980	-24 363
Entreprises de pratique commerciale	9192	8538	8750	+212
Stages de formation	13 048	16 715	12 776	-3939
Programmes d'emploi temporaire	119 007	125 520	115 154	- 10 366
Semestres de motivation	35 021	42 517	45 845	+3328
Stages professionnels	7128	7848	3520	-4328
Allocations d'initiation au travail	16 906	18 270	18 493	+223
Allocations de formation	1525	1823	2929	+1106
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	3282	9694	8044	-1650
Soutien d'une activité indépendante	4495	5831	4552	-1279
Mesures cantonales	<i>Décisions</i>	<i>Décisions</i>	<i>Décisions</i>	
Contrats d'insertion professionnelle	539	593	653	+60
Allocations cantonales d'initiation au travail	7	21	19	-2
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	7	12	7	-5
Cours pour personnes en fin de droit	17	15	21	+6

Statistiques des mesures du marché du travail en Valais

3.1. Offre de mesures du marché du travail

Les nouveautés suivantes peuvent être mentionnées dans l'offre de mesures en 2011.

Mesures STABILO

L'utilisation des mesures STABILO a été assez faible, tant sur le plan national que sur le plan cantonal.

La troisième phase des mesures de stabilisation de la Confédération s'est terminée à la fin de l'année. Grâce à cette mesure, dix jeunes demandeurs d'emploi ont trouvé un emploi en 2011.

L'utilisation des mesures STABILO a été assez faible, tant sur le plan national que sur le plan cantonal. Ceci est certainement dû à une évolution du marché du travail plus favorable que prévu, mais démontre également que l'assurance-chômage dispose de structures solides pour lutter contre le chômage des jeunes.

Semestre de motivation (SEMO)

La création du semestre de motivation à Brigue a permis de combler une lacune dans le domaine de la transition 1

La création du semestre de motivation à Brigue a permis de combler une lacune dans le domaine de la transition I (fin de la scolarité obligatoire). Le canton du Valais dispose ainsi d'une large offre pour les jeunes chômeurs qui souhaitent débiter une formation. Les semestres de motivation sont subsidiaires aux autres mesures mises à disposition par l'orientation scolaire et professionnelle et la formation professionnelle. Dans le cadre de la CII, une collaboration est développée pour optimiser l'accès aux différentes mesures existantes et éviter, quand cela est possible, que ces jeunes ne s'inscrivent au chômage.

Avec l'ouverture du semestre d'évaluation SEVAL, l'offre dans la région de Sion a été adaptée à celle des autres régions du Valais romand. Cette mesure offre 12 places.

Licenciements collectifs

Trois services internes du marché du travail (SIMT) ont été mis en place en 2011 dans le cadre de licenciements collectifs.

La logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a mis sur pied en 2011 en collaboration avec trois entreprises valaisannes obligées de licencier plus de 100 personnes au total, un service interne de marché du travail (SIMT). Les deux ORP concernés ont travaillé au sein même des entreprises, afin de soutenir et stimuler dans leurs recherches d'emploi les collaborateurs menacés de licenciement. La collaboration avec l'orientation professionnelle pour les bilans de compétences et la mise au point de stratégies et de documents de candidature a une nouvelle fois fait ses preuves.

VS-link

VS-link a été rattaché à la LMMT en 2011.

Depuis le début de l'année, VS-link n'est plus rattaché à l'Observatoire valaisan de l'emploi, mais constitue une prestation de la Logistique des mesures du marché du travail. Les objectifs suivants ont été atteints en 2011 :

- Participation au « Forum des collégiens » du 8 février 2011 à la HES-SO à Sierre avec un stand VS-link et animation de l'atelier « Débouchés universitaires en Valais ».
- Organisation du Forum VS-link le 6 mai 2011 à la HES-SO à Sierre. Ce forum a permis à des personnes hautement qualifiées (étudiants et diplômés) de rencontrer des entreprises valaisannes. Des entretiens individuels avec des entreprises ont été proposés pour la première fois.
- Refonte du site internet www.vslink.ch dans le sens d'une bourse de jobs jeune, dynamique et professionnelle.
- Mise en œuvre des nouveaux instruments de marketing VS-link. L'identité visuelle a été rafraîchie et uniformisée. Les mots d'ordre : jeune, professionnel, dynamique !

Le forum VS-link a permis aux personnes hautement qualifiées (étudiants et diplômés) de rencontrer des entreprises valaisannes.

L'identité visuelle de VS-link a été revue.

Il est prévu en 2012, d'entente avec le Service du développement économique, que toutes les nouvelles entreprises implantées en Valais soient informées de l'existence de VS-link. Dans le même temps, les rencontres entre les étudiants et les entreprises valaisannes seront également développées.

3.2. Mesures cantonales

Le nombre de contrats d'insertion professionnelle (CIP) a augmenté en 2011.

La tendance au recul du nombre de contrats d'insertion professionnelle s'est poursuivie durant les premiers mois de l'année 2011. La révision de la LACI a entraîné une augmentation du nombre de demandes dès le mois d'avril. Le nombre de journées de participation à des contrats d'insertion professionnelle a ainsi augmenté de 7% par rapport à 2010.

A partir du 1^{er} avril 2011, la participation à un CIP ne compte plus comme période de cotisation pour ouvrir un nouveau délai-cadre.

Depuis le 1^{er} avril 2011, la participation à un CIP ne compte plus comme période de cotisation pour ouvrir un nouveau délai-cadre et les participants restent en CIP jusqu'à ce qu'ils trouvent un nouvel emploi (12 mois au max.). Les mesures cantonales permettent aux personnes en fin de droit d'éviter l'aide sociale.

Dans le cadre du projet Valaisroule, 24 participants ont pu bénéficier d'un contrat de travail entre mai et novembre 2011 pour la gestion des stations de prêt de vélos.

3.3. Audit de la LMMT Valais par le SECO

La LMMT Valais a fait l'objet d'un audit complet de la part du SECO en 2011.

Le SECO inspecte chaque année plusieurs LMMT cantonales dans le cadre de la surveillance de la mise en œuvre des mesures du marché du travail. En 2011, la LMMT Valais a ainsi fait l'objet d'un audit complet : organisation, système de contrôle interne (SCI), examen des mesures prises pour garantir l'utilisation efficace et réglementaire des subventions, vérification de différents dossiers de mesures collectives ou individuelles, visite sur place et contrôles de quelques organisateurs de mesures pour vérifier leur conformité aux exigences de la LACI.

Une organisation adaptée et un système de controlling adéquat

Dans un premier temps, le SECO a constaté que l'organisation valaisanne sur 5 régions et au moins un organisateur par région était adaptée à la taille et à la géographie du Canton.

La LMMT dispose également de directives d'utilisation des MMT à l'attention des conseillers ORP, ainsi que d'une organisation interne soumise à la règle des « 4 yeux » et favorisant l'harmonisation de l'utilisation des MMT. Cette organisation matricielle est jugée intéressante et pourrait servir de référence pour d'autres cantons selon le SECO.

En matière de controlling, le SECO a constaté que le Canton disposait des indicateurs relatifs au taux d'utilisation des mesures, qui permettent d'intervenir à temps lorsqu'il constate que des capacités sont encore disponibles ou au contraire lorsque les besoins sont accrus et qu'il faudrait augmenter les capacités d'accueil pour les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, les évaluations faites à l'entrée et à la sortie de la mesure permettent de mesurer la pertinence des interventions entreprises. Le SECO estime que les instruments dont dispose le SICT permettent une bonne et saine gestion de l'enveloppe MMT ainsi qu'une bonne allocation des ressources sur le terrain.

Un système de contrôle interne qui permet d'éviter les risques financiers

La surveillance des mesures du marché du travail est une tâche qui incombe au canton. Il lui appartient en effet de vérifier que les MMT qu'il acquiert se déroulent conformément aux règles de la LACI, correspondent aux prestations commandées et fournissent les résultats escomptés. D'autre part il s'agit aussi de vérifier que les aspects financiers soient gérés conformément à la loi et qu'un système de contrôle interne permette d'exclure tout risque accru de nature financière. Le SECO a choisi de contrôler quatre organisateurs de mesures. La COREM (Coordination Régionale pour l'Emploi) à Sierre, l'OSEO (Oeuvre Suisse d'entraide ouvrière), l'Ecole-Club Migros et l'Entreprise de pratique commerciale Treize-Etoiles à Sion. Le SECO constate que l'autorité cantonale exerce son devoir de surveillance de manière adéquate et que les organisateurs contrôlés sont bien gérés et conformes à la législation. Des améliorations sont certes encore possibles et le SECO a fait part de quelques recommandations à la LMMT Valais.

La LMMT valaisanne : une structure efficace selon le SECO

Selon le SECO, le SICT dispose des organes et instruments nécessaires à la gestion des MMT et son travail est conforme aux exigences légales.

Selon le SECO, le SICT dispose des organes et instruments nécessaires à la gestion des MMT et son travail est conforme aux exigences légales. La gestion des MMT, de la planification au contrôle, en passant par l'acquisition, ne présente pas de risques financiers importants. Il estime d'autre part que les MMT contrôlées répondent aux exigences légales et peuvent être considérées comme des instruments efficaces dans la lutte contre le chômage.

4. Observatoire valaisan de l'emploi

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan.

Publications

En 2011, l'Observatoire a réalisé les études suivantes :

- Une enquête sur les salaires dans les entreprises de transport de personnes en Valais sur mandat de la commission tripartite cantonale.

L'OVE a réalisé plusieurs études sur le niveau des salaires dans plusieurs branches sur mandat de la commission tripartite.

- Une enquête sur le niveau des salaires dans les fabriques d'horlogerie du canton du Valais sur mandat de la commission tripartite cantonale.
- Une analyse du risque de dumping salarial dans une entreprise, sur mandat de la commission tripartite cantonale.
- L'actualisation de l'enquête sur les salaires dans les entreprises des remontées mécaniques en Valais sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne.
- Une étude sur les chômeurs en fin de droit et leur parcours au sein de l'assurance-chômage (activations dans des mesures). Les résultats sont attendus pour 2012.

Groupes de travail

L'Observatoire valaisan collabore régulièrement avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE). Il contribue à la publication trimestrielle d'une plaquette sur les principaux indicateurs du marché du travail des cantons romands. Il a également participé à un projet visant à vérifier la liste des professions dans le système PLASTA, la base de données de gestion des demandeurs d'emploi sur le plan fédéral.

5. Prestations spécifiques

Les prestations spécifiques du SICT consistent à statuer sur les demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'indemnités en cas d'intempéries, à examiner l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi et traiter les oppositions de demandeurs d'emploi contre ses propres décisions ou celles des ORP.

5.1. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	10-11
Indemnités RHT	605	277	1047	12 966	5631	2394	-3237
Indemnités Intempéries	6229	4316	2598	4107	6093	3776	-2317
Total	6834	4593	3645	17 073	11 724	6170	-5554
% des prestations de l'AC	3.7%	2.8%	2.3%	7.9%	5.3%	3.3%	

Évolution des paiements RHT et intempéries en milliers de Fr.

La RHT a été faiblement utilisée grâce à la conjoncture plutôt favorable.

L'activité économique a poursuivi son essor en 2011. C'est pourquoi l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) a été très peu utilisée. On peut relever que les mesures provisoires prises par le SECO en raison de la cherté du franc suisse ont été très peu employées, preuve supplémentaire de la bonne santé actuelle de l'économie.

L'indemnité en cas d'intempéries a été peu utilisée en 2011.

Le montant des indemnités en cas d'intempéries a reculé en 2011 en raison d'un printemps particulièrement beau et précoce, qui a permis aux entreprises de la construction de débiter les travaux plus rapidement.

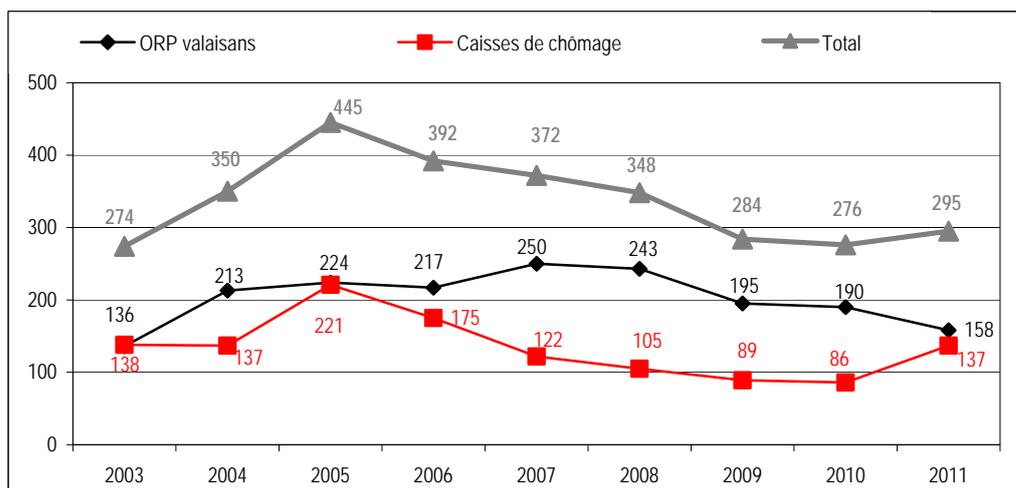
5.2 Contentieux

Examen de l'aptitude au placement

En 2011, 295 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit. Dans 67% des cas, l'aptitude n'a pas été reconnue

Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire.

En 2011, 295 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit. Dans 67% des cas, l'aptitude n'a pas été reconnue.



Évolution du nombre de cas soumis

Oppositions

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	10-11
Oppositions déposées	375	295	326	317	283	257	- 26
Oppositions traitées	362	349	276	315	340	182	-158
Suspens au 31.12	105	51	109	105	49	21	- 28

Évolution du nombre d'oppositions

Le nombre d'oppositions déposées a reculé en 2011.

La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'en obtenir un nouvel examen avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Elle cherche à décharger les tribunaux. Le SICT traite les oppositions formulées contre ses propres décisions et contre celles des ORP.

	Nombre	%
Sanctions	121	66%
Aptitude au placement	23	13%
RHT / Intempéries	2	1%
Mesures du marché du travail MMT	17	9%
Mesures cantonales	12	7%
Demandes de remise	3	2%
Autres	4	2%
Total	182	100%

Oppositions selon les domaines en 2011

Les oppositions sont principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP, ainsi que contre les décisions d'incapacité au placement.

Comme en 2010, les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP, ainsi que contre les décisions d'incapacité au placement.

	Nombre	%
Rejetées	136	75%
Admises, partiellement admises	18	10%
Irrecevables, autres	28	15%
Total	182	100%

Issues des procédures d'opposition en 2011

Le bien-fondé des décisions initiales a dans la grande majeure partie des cas été confirmé par le SICT.

Le bien-fondé des décisions initiales a dans la grande majeure partie des cas été confirmé par le SICT. Sur 182 oppositions traitées, seules 18 ont été admises ou partiellement admises.

6. Dépenses et financements

Le montant des dépenses affectées à la lutte contre le chômage en Valais a reculé de près de 34,8 millions de Fr. (-12,5%) à 243,3 millions en 2011 en raison de la baisse du chômage.

6.1. Effectif du personnel

	Postes 31.12.09	Postes 31.12.10	Postes 31.12.11	Diff. 10-11
Coordination cantonale des ORP (COORP)	2	1.0	1.0	-
Chefs ORP	4.8	4.8	4.8	-
Conseillers en personnel ORP (yc chefs de groupe)	85.3	83.8	81.5	-2.3
Personnel administratif ORP	23.1	25.8	24.8	-1.0
Total ORP – COORP	115.2	115.4	112.1	-3.3
Section assurance-chômage du SICT	5.4	6.4	6.4	-
Section mesures du marché du travail, VS-link	10.7	10.7	6.2	-4.5
Services centraux du SICT	6.2	5.2	11.2	+6.0
Total SICT et ORP	137.5	137.7	135.9	-1.8
Organisateurs de programmes d'emplois temporaires et semestres de motivation	93.5	108.7	116.6	+7.9
Collaborateurs du CIO financés par l'AC	13.5	13.9	13.6	-0.3
Caisses de chômage (estimation) ⁴	55	60	65.9	+5.8
TOTAL⁵	299.5	320.2	331.9	+11.7
<i>Taux de chômage moyen en Valais</i>	<i>4.1%</i>	<i>4.3%</i>	<i>3.8%</i>	<i>-0.5 pt</i>

Effectif du personnel engagé dans la gestion du chômage en Valais
(Équivalents postes à plein temps au 31 décembre)

L'effectif du personnel employé au sein du SICT et des ORP a légèrement reculé en 2011.

L'effectif du personnel des ORP a légèrement reculé suite au non remplacement de plusieurs départs (départ à la retraite ou changement d'activité professionnelle).

Les variations d'effectif au sein du SICT s'expliquent par des transferts internes de collaborateurs vers la section « Services Centraux ».

L'augmentation de l'effectif des organisateurs de mesures du marché du travail est liée notamment à la mise en place de nouvelles structures de lutte contre le chômage des jeunes (mise en place d'un SEVAL à l'OSEO à Sion), ainsi qu'à la création d'un semestre de motivation dans le Haut-Valais.

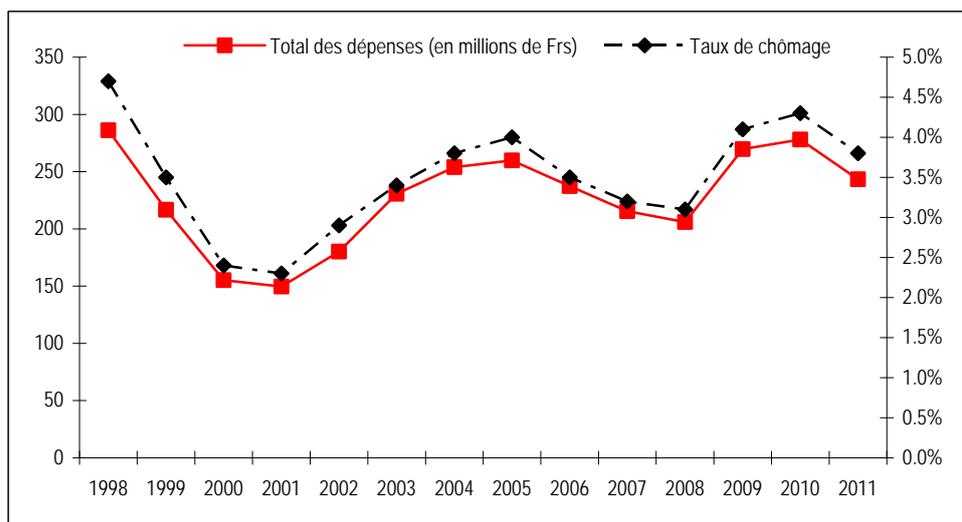
6.2 Dépenses et financements

Le montant total des dépenses affectées à la gestion du chômage en Valais a reculé de 12,5% à 243,3 millions. Ce recul est lié à la baisse du chômage enregistrée en 2011.

Le montant total des dépenses affectées à la gestion du chômage en Valais a reculé de près de 12,5% (-34,8 millions de Fr.) à 243,3 millions. Ce recul est lié à la baisse du chômage enregistrée durant l'année.

Les dépenses pour les MMT fédérales ont diminué, à l'exception des allocations de formation dont l'utilisation a connu un fort accroissement. Quant aux MMT cantonales, les dépenses ont augmenté suite à la hausse du nombre de CIP, conséquence de l'entrée en vigueur de la révision de la LACI.

Quant au nombre d'indemnités journalières versées, il a reculé de 14,8% en raison de la baisse du nombre de chômeurs. Concernant la RHT, la situation économique plutôt favorable a eu pour effet un nouveau recul du montant des indemnités versées à ce titre.



Chômage en Valais : évolution des dépenses et du taux de chômage

Nature	2009	2010	2011			
			Dépenses	AC	Financement FCE	Total
Frais d'exploitation						
Frais d'exploitation des ORP	14'239'127	15'222'637	15'469'234	15'469'234	-	15'469'234
Coordination ORP, Services généraux SICT, Communication	1'210'127	1'166'759	1'268'698	1'268'698	-	1'268'698
Collaboration interinstitutionnelle	97'052	126'864	55'390	55'390	-	55'390
Total frais d'exploitation ORP	15'546'306	16'516'260	16'793'323	16'793'323		16'793'323
Frais d'exploitation LMMT	1'092'836	1'081'428	957'389	957'389	0	957'389
Frais d'exploitation section AC	836'071	883'404	818'842	818'842	0	818'842
Caisses de chômage (estimation)	7'400'000	7'700'000	8'427'000	8'427'000	-	8'427'000
Fonds cantonal pour l'emploi (amortissements, frais d'administration et dépenses diverses)	81'176	73'444	73'553	-	73'553	73'553
Total frais d'exploitation	24'956'390	26'254'536	27'070'107	26'996'554	73'553	27'070'107
Mesures du marché du travail (MMT)						
Mesures fédérales						
Cours de perfectionnement et de reconversion	9'185'645	10'551'556	9'664'762	9'664'762		9'664'762
Emplois temporaires (y.c semo)	11'955'406	13'062'992	13'549'600	13'549'600		13'549'600
Allocations de formation	166'410	129'689	171'687	171'687		171'687
Allocations d'initiation au travail	1'651'450	1'619'308	1'411'430	1'411'430		1'411'430
Contributions frais de déplacement et de séjour	243'064	153'271	134'676	134'676		134'676
Participation forfaitaire au coût de chaque mesure				-5'704'000	5'704'000	-
Total MMT fédérales	23'201'974	25'516'816	24'932'155	19'228'155	5'704'000	24'932'155
Mesures cantonales						
Contrats d'insertion professionnelle	4'904'892	6'101'967	6'300'309	0	6'300'309	6'300'309
Allocations cant. d'initiation au travail	48'999	114'479	120'542	0	120'542	120'542
Autres mesures	225'464	100'000	634'844	0	634'844	634'844
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	7'096	8'173	7'949	0	7'949	7'949
Mesures supplémentaires de réinsertion prof.	11'860	20'220	5'740	0	5'740	5'740
Total MMT cantonales	5'198'311	6'344'839	7'069'384	0	7'069'384	7'069'384
Total mesures marché du travail	28'400'285	31'861'655	32'001'539	19'228'155	12'773'384	32'001'539
Indemnités						
Indemnités journalières	198'081'074	207'205'499	176'476'270	176'476'270		176'476'270
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	12'966'359	5'630'692	2'393'509	2'393'509		2'393'509
Indemnités en cas d'intempéries	4'107'247	6'092'807	3'776'041	3'776'041		3'776'041
Indemnités en cas d'insolvabilité	1'128'123	1'052'566	1'608'748	1'608'748		1'608'748
Total indemnités	216'282'803	219'981'564	184'254'568	184'254'568		184'254'568
TOTAL	269'639'479	278'097'755	243'326'214	230'479'277	12'846'937	243'326'214

Chômage 2011 en Valais : dépenses et financement

(Situation au 31 mars 2012. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement).

7. Publications

7.1 La situation sur le marché du travail en Valais

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

Le bulletin statistique mensuel est disponible sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Chômage / Statistiques.

7.2. Communiqués pour les médias

La situation sur le marché du travail en Valais, publié chaque mois

1^{er} avril 2011: Entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), 28 mars 2011

Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : A propos du Service / Publications.

7.3 Conférence de presse

1^{er} avril 2011: Entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), 28 mars 2011

Les conférences de presse peuvent être consultés sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : A propos du Service / Publications.

7.4 Autres publications

Publications de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

Les publications de l'OVE peuvent être téléchargées sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Chômage / Observatoire valaisan de l'emploi

8. Adresses utiles

8.1 SICT

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/sict

☎ 027 606 73 10, ☎ 027 606 73 04

sict-diha@admin.vs.ch

ORP Martigny

Rue du Collège 5, 1920 Martigny

☎ 027 606 92 21, ☎ 027 606 92 22

orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Sierre

Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre

☎ 027 606 94 00, ☎ 027 606 94 04

orpsierre@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice,

Rue du Coppet 2, 1870 Monthey 2

☎ 027 606 92 50, ☎ 027 606 92 51

orpmonthey@admin.vs.ch

ORP Sion

Place du Midi 40, 1950 Sion

☎ 027 606 93 00, ☎ 027 606 93 04

orpsion@admin.vs.ch

RAV Oberwallis

Viktoriastrasse 15, 3900 Brig

☎ 027 606 94 50, ☎ 027 606 94 54

ravoberwallis@admin.vs.ch

8.2 Organismes d'emplois temporaires en Valais

ARSET

Association régionale de Sion emplois temporaires, région de Sion www.ars-sion.ch

CARITAS Valais

Région de Sion www.caritasvalaiswallis.ch

COREM

Coordination régionale pour l'emploi, région de Sierre www.cms-sierre.ch

CRTO

Centre Régional Travail & Orientation, région de Monthey-St-Maurice www.crto.ch

GETAC

Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale www.vs.ch/cch, rubrique : Démarches > Demandeurs de mesures d'emploi

OPRA

Oberwalliser Programm für Arbeitslose, région du Haut-Valais www.opra.ch

OSEO

Œuvre Suisse d'entraide ouvrière, région de Sion www.oseo-vs.ch

Trempl'intérim

Région de Martigny www.tremplinterim.ch

9. Définitions et abréviations

9.1. Quelques définitions

Assignation : instruction écrite donnée par l'office régional de placement (ORP) à un chômeur afin que celui-ci se présente auprès d'un employeur en vue d'accepter un emploi convenable ou qu'il participe à une mesure du marché du travail.

Chômeur : demandeur d'emploi qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail et qui est immédiatement disponible sur le marché de l'emploi.

Délai-cadre de cotisation : période de deux ans en principe qui précède le jour à partir duquel le demandeur d'emploi revendique l'indemnité de chômage. Cette période est déterminante pour fixer le droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Délai-cadre d'indemnisation : période de deux ans en principe, durant laquelle le chômeur a droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Demandeur d'emploi : toute personne qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail, avec ou sans droit à l'indemnité de chômage.

Indemnité de chômage (IC) : indemnité journalière versée à un chômeur durant les jours ouvrables. La durée du droit dépend de l'âge de l'assuré et de la période de cotisation. L'assuré touche 260 indemnités journalières (IJ) au plus s'il justifie d'une période de cotisation de 12 mois au total. Il peut toucher 400 IJ au plus si la période de cotisation est de 18 mois au total. Il peut toucher 520 IJ au maximum si la période de cotisation est de 24 mois au moins et s'il est âgé de plus de 55 ans ou touche une rente d'invalidité correspondant à un taux d'invalidité d'au moins 40%. Les personnes âgées de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des enfants ont droit à 200 IJ au plus. Les personnes libérées des conditions relatives à la période de cotisation ont droit à 90 IJ au plus (cf art. 27 LACI).

Mesure du marché du travail (MMT) : mesure de formation, d'emploi ou autre mesure spécifique, financée par l'assurance-chômage en vue d'améliorer l'employabilité d'un chômeur et, de ce fait, favoriser et accélérer sa réinsertion professionnelle. Sont également considérées comme mesures du marché du travail les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle telles que les AIT cantonales, les contributions cantonales aux frais de déplacement, ou les CIP.

PLASTA : système d'information permettant de traiter les données relatives au placement et à la statistique du marché du travail utilisé par les organes du service public de l'emploi.

Poste vacant : place de travail qu'un employeur annonce à l'office régional de placement comme étant à repourvoir.

9.2. Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes
AELE	Association européenne de libre-échange
AI	Assurance-invalidité
CF	Conseil Fédéral
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIP	Contrat cantonal d'insertion professionnelle
CMS	Centre médico-social
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
INTEMP	Indemnités en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LIAS	Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
MMT	Mesure du marché du travail
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PLASTA	Placement et statistique (Système Informatique)
RHT	Réduction de l'horaire de travail
RPT II	Loi sur la péréquation financière et la répartition des tâches entre le Canton et les communes
SAS	Service de l'action sociale
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEMO	Semestre de motivation
SEVAL	Semestre d'évaluation
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SIMT	Service interne de marché du travail
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
STEM	Statistique de l'emploi
UE	Union Européenne

9.3. Liste des notes

-
- ¹ CE 15+2 / AELE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Grande-Bretagne, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède + Chypre et Malte
 - ² Pays signataires du Protocole I des Accords bilatéraux : Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie
 - ³ UE 8 : Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque – UE 2 : Bulgarie et Roumanie
 - ⁴ Estimation basée sur le montant des prestations IC et MMT payées par les caisses de chômage valaisannes.
 - ⁵ Dans ces postes ne sont pas inclus :
 - les préposés des offices communaux du travail
 - les formateurs financés par l'AC et employés par les organisateurs de cours